

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 18-298 AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

AVIS est, par la présente donné par le soussigné :

Que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 octobre 2018, le règlement no. 18-298 ayant pour objet de remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 11^e jour du mois d'octobre 2018.

Le directeur général
et secrétaire trésorier

SIMON THÉRIAULT